



Conseil départemental
des jeunes du Puy-de-Dôme

GUIDE DE L'ADULTE RÉFÉRENT ET SON RÔLE

TU ES
EN 5^e & 4^e
DEVIENS
CANDIDAT



Augustin et Hannah
élus au CDJ
de 2022 à 2024.

DE LA
SUITE
POUR TES
IDÉES !



POUR PLUS D'INFOS



www.puy-de-dome.fr




PUY-de-DÔME
MON DÉPARTEMENT

1. QUI PEUT ÊTRE ADULTE RÉFÉRENT ?

L'adulte référent est désigné par le chef d'établissement parmi l'équipe éducative de l'établissement

- > enseignant,
- > documentaliste,
- > conseiller d'éducation,
- > ou autres.

S'il existe un lien fort entre les jeunes élus et l'adulte référent, celui-ci est l'interlocuteur du Conseil départemental du Puy-de-Dôme. Il recevra par mail la copie de chaque compte-rendu de réunion et toutes les informations inhérentes au travail de commission qui devront être affichées au sein de l'établissement.

2. RÔLE DE L'ADULTE RÉFÉRENT

> INFORMER

- Il installera les affiches envoyées par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme dans les points stratégiques de l'établissement.
- Il distribuera les flyers envoyés par le Conseil départemental à chaque élève votant.
- Il abordera auprès des élèves de 5^e et de 4^e le rôle du conseiller départemental des jeunes.
- Il remettra aux élèves intéressés le dossier de candidature.
- Il donnera les informations nécessaires aux élèves pour être candidat et voter.
- Il présentera le règlement intérieur et le calendrier du mandat.

> INSCRIRE

Du 7 au 18 octobre 2024

- Il réceptionnera les dossiers de candidature.
- Il inscrira l'établissement et transmettra les candidatures des binômes aux services concernés par voie dématérialisée à cdj63@puy-de-dome.fr après avoir vérifié la complétude du dossier.

> ORGANISER

Du 4 au 15 novembre 2024

- Il aidera les candidats à élaborer leur programme d'actions (profession de foi), à mener campagne auprès de leurs camarades la semaine précédant les élections, à faire connaître les programmes d'actions en les affichant sur des panneaux (du 4 au 8 novembre).
- Il organisera les élections au sein de son établissement grâce au kit électoral fourni par les services du Conseil départemental du Puy-de-Dôme (du 12 au 15 novembre).
- Il sera attentif à la crédibilité des propositions des candidats afin d'éviter les promesses fantasmées ou d'un coût manifestement excessif.

> ACCOMPAGNER

Novembre 2024 à juillet 2026

- Il est l'interlocuteur principal des services du Conseil départemental.
- Après les élections, et tout au long du mandat pendant deux ans, il accompagnera les jeunes élus. Il aura un rôle de soutien administratif sur le projet de mandat et sur la communication.
- Il les aidera, à compléter la profession de foi pour être candidat à la co-présidence du CDJ. Ce document se trouvera dans le dossier de l'élu reçu par mail car tous les jeunes élus peuvent être candidat à la co-présidence.
- Il peut éventuellement rencontrer les parents des élus afin de les sensibiliser au rôle de conseiller départemental junior.